



ANNALES DES SUJETS  
DES TROIS CONCOURS D'ACCES  
A L'ÉCOLE NATIONALE DE LA  
MAGISTRATURE

A compter de la réforme en date du 31 décembre 2008

Sessions 2009 et suivantes.

# SUJETS DES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

## PREMIÈRE ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

**COMPOSITION PORTANT SUR UNE QUESTION POSEE AUJOURD'HUI A LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DANS SES DIMENSIONS JUDICIAIRES, JURIDIQUES, SOCIALES, POLITIQUES, HISTORIQUES, ECONOMIQUES, PHILOSOPHIQUES ET CULTURELLES**

- **Sujet session 2009** : Les chances de réussite dans la société contemporaine
- **Sujet session 2010** : Qu'attendre de l'Etat aujourd'hui ?

## DEUXIÈME ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ : CAS PRATIQUE SUR UN SUJET DE DROIT CIVIL OU DE PROCEDURE CIVILE.

- **Sujet session 2009** :

### **Enoncé du cas pratique :**

*Lors d'une passionnante conférence sur L'influence de la pensée pré socratique sur le droit de la responsabilité du Guatemala, organisée le 20 juin 2005 par l'université où ils sont tous les deux étudiants, Louis Ripert rencontre Georgette Josserand. C'est le coup de foudre immédiat et réciproque et les deux amoureux décident de se marier au plus vite, ce qu'ils font le 30 septembre 2005, sans contrat de mariage.*

*Le bonheur leur sourit dans un premier temps puisque Louis Ripert est peu après embauché au contentieux de la banque CLL et que le couple met au monde une petite Hélène, née le 23 août 2006, et un petit Hector, né le 24 octobre 2007. Georgette Josserand renonce alors à chercher un travail pour se consacrer à sa progéniture. Le couple s'installe dans une villa que Louis Ripert a héritée de sa tante, située à Montpellier.*

*Mais leur vie de couple bascule lorsqu'en juin 2008 Louis Ripert rencontre une jeune stagiaire de la banque avec laquelle il entretient immédiatement une liaison. Louis Ripert lui transfère chaque mois une part importante de son salaire. Il décide également de lui céder la maison de Montpellier, avec toutefois une réserve d'usufruit au profit de Georgette.*

*Georgette Josserand, lassée du comportement de son mari, qui refuse désormais de lui adresser la parole, décide de demander le divorce.*

### **Elle vient vous demander conseil et souhaiterait notamment savoir :**

- **si elle peut revenir sur les actes passés par son mari au profit de sa maîtresse (4 points) ;**

- **quel type de divorce serait le plus adapté à sa situation et quel tribunal saisir (6 points) ;**
- n'ayant pas de ressources financières, elle se demande comment elle va pouvoir subvenir à ses besoins et comment ses enfants Hélène et Hector, sur lesquels elle souhaite continuer à exercer l'autorité parentale avec Louis, vont subvenir aux leurs (5 points) ;
- elle doit faire face à la demande d'une galerie de peinture de Sète, dans laquelle Louis Ripert a acheté en 2007 un tableau du célèbre peintre Bombas « Coucher de soleil sur la Méditerranée » pour 50 000 euros. La galerie lui réclame les 30 000 euros restant à payer (5 points).

- **Sujet session 2010 :**

**Enoncé du cas pratique :**

*Un des salariés de l'entreprise Loysel, Monsieur Pothier, qui travaille sur un chantier, profite d'une négligence du contremaître, qui n'avait pas fermé à clefs la porte d'un cabanon contenant des explosifs, pour s'emparer d'un bâton de dynamite qu'il s'amuse à faire exploser non loin de là. Or Monsieur Domat, qui habite à proximité du chantier, le traverse à ce moment précis, pour éviter de faire un détour, malgré des panneaux ostensiblement disposés à l'entrée indiquant que la zone est dangereuse et que l'accès au chantier est strictement interdit au public.*

*Monsieur Domat est mortellement blessé par l'explosion et laisse un compagnon éploré et sans ressources qui souhaiterait être indemnisé.*

**Envisagez les différents responsables (7 points) et les dommages réparables (3 points).**

*Monsieur et Madame Loysel ont par ailleurs des soucis avec leur fils Pierre, 8 ans. Celui-ci, en vacances à la campagne chez ses grands-parents, leur a dérobé une boîte d'allumettes et a mis le feu à la grange d'un voisin, Monsieur Cambacérès, en jouant avec les allumettes. La grange est détruite et Monsieur Cambacérès, grièvement brûlé en essayant d'éteindre l'incendie, va perdre l'usage de son bras droit. Monsieur Cambacérès en est d'autant plus affecté qu'il ne pourra plus pratiquer le tir à l'arc, activité qui constitue sa passion, et qu'il ne pourra en particulier pas participer au championnat de France prévu le mois suivant, pour lequel il avait franchi le barrage des éliminatoires régionaux et était considéré comme un des favoris.*

**Envisagez également les différents responsables (7 points) et les dommages réparables (3 points).**

**TROISIÈME ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ** : COMPOSITION SUR UN SUJET DE DROIT CIVIL OU DE PROCEDURE CIVILE.

- **Sujet session 2009** : Le rôle de la bonne foi en droit des contrats

Liste des documents du dossier accompagnant le sujet pour les candidats des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> concours :

Document n° 1 : Cass. 3<sup>o</sup> Civ. 14 septembre 2005

Document n° 2 : Cass. Com. 10 juillet 2007

Document n° 3 : Avant-projet de réforme du droit de s obligations et de la prescription (dir.P. CATALA), La doc. Française, 2005, Introduction relative aux contrats par G. CORNU (extraits).

Document n° 4 : Projet de réforme du droit des cont rats Ministère de la justice, août 2008 (extraits)

Documents n° 5 : Les principes généraux relatifs au droit des contrats par C. AUBERT DE VINCELLES, in Pour une réforme du droit des contrats (dir. F. TERRE), Dalloz, 2009, p 113 et s. (extraits)

- **Sujet session 2010** : Les mutations contemporaines du droit de la filiation

Liste des documents du dossier accompagnant le sujet pour les candidats des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> concours

Document n° 1 : Ass. Plénière, 31 mai 1991

Document n° 2 : P. Malaurie, La famille, Defrénois, 3<sup>ème</sup> éd., 2008, n° 940 à 944

Document n° 3 : Code de l'action sociale et des fam illes, art. L. 222-6

Document n° 4 : P. Murat, « L'état des devoirs léga ux des parents envers leur enfant », in « Etre parent aujourd'hui », Dalloz, Thèmes et commentaires, 2010 (extrait)

**QUATRIÈME ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ** : QUESTIONS APPELANT UNE REPONSE COURTE RELATIVES A L'ORGANISATION DE L'ETAT ET DE LA JUSTICE, AUX LIBERTES PUBLIQUES ET AU DROIT PUBLIC.

- **Sujet session 2009** :

1. Les ordonnances de l'article 38 de la Constitution de 1958
2. Les référés devant le juge administratif
3. L'évolution des saisines du Conseil Constitutionnel
4. En quoi consiste aujourd'hui la liberté de communication ?

- **Sujet session 2010** :

1. La liberté d'aller et venir
2. Quand l'administration doit-elle réparer les dommages qu'elle cause ?
3. Le rôle disciplinaire du Conseil Supérieur de la Magistrature

**CINQUIÈME ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ** : CAS PRATIQUE SUR UN SUJET DE DROIT PENAL OU DE PROCÉDURE PÉNALE.

• **Sujet session 2009** :

**Enoncé du cas :**

*Une nuit, vers 2h du matin, en patrouille dans un quartier de X ville connu comme un lieu de commission de nombreux vols, trois gardiens de la paix décident de procéder au contrôle de l'identité d'un jeune homme porteur d'un sac qu'il dépose aussitôt dans le coffre d'une voiture stationnée à proximité immédiate. Après qu'il a fourni un document justificatif de l'identité demandée et appris à ces policiers que ce véhicule lui appartient, l'un de ceux-ci ouvre le coffre dudit véhicule dont la fouille lui permet de récupérer le sac antérieurement aperçu. Il y découvre divers objets dont certains lui paraissent avoir une origine frauduleuse.*

*Se saisissant de ce sac, les gardiens de la paix décident d'interpeller celui qu'ils viennent d'identifier comme étant Gilles DUPONT. Ce dernier refuse alors de les suivre, puis leur porte des coups de pied, occasionnant des blessures à deux d'entre eux. Employant la force, ils parviennent à le maîtriser pour le conduire devant l'officier de police judiciaire territorialement compétent qui le place en garde à vue.*

*A l'issue de l'enquête, après que Gilles DUPONT lui a été présenté sur ses instructions, ce magistrat saisit de ces faits le tribunal correctionnel par la voie de la comparution immédiate.*

**Vous répondrez aux questions suivantes par une argumentation juridique précise, en fonction des circonstances de l'espèce ci-dessus exposées :**

1- Quelles sont la ou les infractions pénales qui vous paraissent pouvoir être reprochées à Gilles DUPONT ?

2- Au terme d'un examen de sa légalité, ce contrôle d'identité vous semble-t-il valide ?

3- Quel est le cadre d'enquête susceptible d'avoir été mis en œuvre lors de la découverte du sac ?

4- Quels sont les droits dont dispose Gilles DUPONT devant le tribunal correctionnel saisi par la voie de la comparution immédiate ? Peut-il discuter de la légalité des actes exécutés à son encontre, par quelle voie procédurale ? Quel est l'intérêt d'un tel mode de poursuite par rapport à ceux que peut mettre en œuvre le procureur de la République ?

• **Sujet session 2010** :

**Enoncé du cas :**

*Ce jour, vers 8 h. 30, Mme DUPONT se présente au commissariat de police de sa commune de résidence pour y déposer plainte à l'encontre de son compagnon, M. ROBERT.*

*Elle expose :*

- qu'elle vit avec lui en concubinage depuis six mois, lorsqu'elle a accepté de l'héberger dans l'appartement dont elle est propriétaire, mais que depuis quelque temps il se montre violent envers elle et son fils, âgé de 10 ans, qu'elle a eu de son défunt mari ;  
- que fréquemment, il lui donne des gifles et des coups de poing au visage, la menace avec un couteau ; qu'il frappe également son fils auquel il inflige, en outre, des punitions consistant, notamment, à l'enfermer dans un placard pendant plusieurs heures et, depuis quelques jours, à le priver de nourriture et de douche pendant un ou deux jours, selon la gravité de la « faute » qu'il lui reproche.

Mme DUPONT ajoute :

- que depuis deux à trois mois, des hommes viennent souvent le voir pour lui apporter divers objets, apparemment neufs puisqu'ils sont encore dans leur emballage d'origine, dont des téléphones portables ;  
- qu'après avoir reçu ces objets, il en entreprend la vente dans divers endroits de la ville, la plupart du temps en répondant à des commandes qu'il reçoit par téléphone.

Elle indique encore que confortée par la visite récente de deux membres de sa famille, elle vient de lui signifier à nouveau de quitter immédiatement les lieux et que, pour toute réponse, il a cassé plusieurs meubles dans l'appartement, puis a hurlé qu'il ne partirait jamais et que si elle envisageait de le faire expulser, il la tuerait. Il l'a ensuite mise à la porte sans lui laisser le temps de demander à son fils de la suivre, ni même de prendre les clés de son appartement.

Affirmant qu'elle ne peut plus supporter une telle situation, Mme DUPONT demande à l'officier de police judiciaire qui l'a accueillie de la protéger, de lui permettre de retrouver immédiatement son fils et de la débarrasser au plus vite de cet « individu », car elle ne veut plus retourner dans son appartement tant qu'il s'y trouve et craint actuellement pour l'intégrité physique de son fils.

L'officier de police judiciaire se rend aussitôt au domicile de Mme DUPONT, mais n'obtient aucune réponse lorsqu'après avoir frappé à la porte et fait connaître sa qualité, il demande à l'occupant des lieux de lui ouvrir la porte. Après plusieurs appels réitérés, il décide, craignant pour la vie de l'enfant, de se faire ouvrir la porte par un serrurier et pénètre dans l'appartement, accompagné de deux de ses collaborateurs. Une visite des lieux lui permet de découvrir, caché dans l'armoire d'une chambre avec le fils de Mme DUPONT, M. ROBERT qu'il interpelle aussitôt, en lui mettant les menottes pour le ramener au commissariat de police, où il le place en garde à vue.

Après avoir effectué l'enquête consécutive, l'officier de police judiciaire appelle téléphoniquement le procureur de la République qui lui donne pour instruction de lui présenter le mis en cause à 16 h.

**Vous répondrez aux questions suivantes, en fonction des circonstances de l'espèce ci-dessus exposées, par une argumentation juridique précise qui vous conduira, notamment, à caractériser les infractions :**

1- Quelles sont les infractions qui peuvent être relevées à l'encontre de M. ROBERT ? (6 points)

2- Les actes exécutés par l'officier de police judiciaire vous paraissent-ils légaux ? Dans quel cadre juridique et à quelles conditions ? (7 points)

3- Quelles suites judiciaires peuvent comporter les actes susceptibles d'être reprochés à M. ROBERT ? (7 points)

**SIXIÈME ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ** : COMPOSITION SUR UN SUJET DE DROIT PENAL  
OU DE PROCÉDURE PÉNALE.

- **Sujet session 2009** : Le procureur de la République, clé de voûte de la procédure pénale ?

Liste des documents du dossier accompagnant le sujet pour les candidats des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> concours

Document n° 1 : Gérard Clément, *Les métamorphoses du ministère public en matière pénale*, Mélanges J. Pradel, éd. Cujas, 2006, p 271

Document n°2 : Cass. crim. 20 mars 1995, Bull. cri m. n°111 ; JCP 1995, IV, n°26

Document n° 3 : Cons. const. 11 août 1993, n° 93-32 6 DC, Garde à vue : JO 15 août, p 11599

Document n°4 : Cons. const. 2 mars 2004, déc. n°2 004-492 DC, § 98 : JO 10 mars, p 4634

Document n°5 : Michèle-Laure RASSAT, *Encore et toujours la Cour européenne des droits de l'homme* : JCP 2009, Actualités, Libres propos, 200.

Document n° 6 : CEDH, 10 juillet 2008, Medvedyev et autres c. France : observations de Frédéric Sudre, JCP 2009, I, 104, n°5

- **Sujet session 2010** : La condition du mineur délinquant : un statut autonome protecteur ?

Liste des documents du dossier accompagnant le sujet pour les candidats des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> concours

Document n°1 : Décision n°2002-461 DC du Conseil constitutionnel du 29 août 2002, Journal officiel du 10 septembre 2002, p. 14953

Document n° 2 : Philippe BONFILS, « Le droit pénal substantiel des mineurs », AJ pénal 2005, p. 45

Document n° 3 : Jocelyne CASTAIGNEDE, « La loi n°2 002-1138 du 9 septembre 2002 : un nouveau regard porté sur le droit pénal des mineurs », Dalloz 2003, chron. 779

Document n° 4 : Adeline GOUTTENOIRE, « Les principes du droit processuel relatif au mineur délinquant », AJ pénal 2005, p. 49

Document n°5 : Christine LAZERGES, « Lectures du rapport VARINARD », Revue de science criminelle 2009, p. 226

# SUJETS DES ÉPREUVES D'ADMISSION

## PREMIÈRE ÉPREUVE D'ADMISSION : NOTE DE SYNTHÈSE

- **Sujet session 2009** :

**Rédigez, à partir des documents joints, une note de synthèse de quatre pages environ, relative au droit au logement opposable.**

### LISTE DES DOCUMENTS

- Document n°1 : Article paru dans l'Express du 12 février 2009 intitulé « Mal-logés : un toit, c'est la loi ! »
- Document n°2 : Droit au logement opposable, acte II – Etudes parues dans AJDA - 23 mars 2009
- Document n°3 : Commentaires suite à une décision du tribunal administratif de Paris le 20 mai 2008 Revue loyers et copropriété juillet - août 2008
- Document n°4 : Extraits de la loi n° 2007 - 290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale
- Document n°5 : Article paru dans la revue Loyers et copropriété « vers une effectivité du droit au logement opposable » décembre 2007
- Document n°6 : Note relative au décret du 28 novembre 2007 relatif à l'attribution des logements locatifs sociaux, au droit au logement opposable et modifiant le code de la construction et de l'habitation.  
Revue Loyers et Copropriété février 2008
- Document n°7 : Article concernant les conditions de permanence de la résidence des bénéficiaires du droit à un logement décent et indépendant paru dans la revue Loyers et Copropriété en novembre 2008
- Document n°8 : Extraits de la circulaire en date du 4 mai 2007 relative à l'application des dispositions de la loi du 5 mars 2007 instituant le droit opposable au logement et portant diverses mesures relatives à la cohésion sociale
- Document n°9 : Article paru dans Libération en date du 3 février 2009 intitulé « Le droit au logement opposable reste confiné »



Document n°10 : Article paru dans Libération du 15 mai 2009 intitulé « Don Quichotte qui doutent »

Document n°11 : Modèle de formulaire de recours de vant la commission de médiation

- **Sujet session 2010 :**

**Rédiger, à partir des documents joints, une note de synthèse de quatre pages environ, relative à la justice militaire (en temps de paix).**

### **LISTE DES DOCUMENTS**

Document n°1 : Allocution de Monsieur Alain RICHA RD, Ministre de la Défense – 2001 – (colloque Ecole Militaire)

Document n°2 : Article paru dans Le Monde du 23 janvier 2010 intitulé « Avec la suppression du tribunal aux armées, les militaires rentrent dans le rang ? »

Document n°3 : Commentaire du Général J.G SALVAN

Document n°4 : Histoire de la justice militaire (intervention de Madame APIK, colloque « Droit pénal et Défense » à l'Ecole Militaire des 27 et 28 mars 2001)

Document n°5 : Loi du 21 juillet 1982 (extraits)

Document n°6 : Loi du 10 novembre 1999

Document n°7 : Article de Jean-Dominique MERCHET – Journaliste – Libération – « Le tribunal aux armées de Paris va disparaître » (commentaires)

Document n°8 : Annonce du Ministre de la Défense : suppression du tribunal aux armées de Paris du 03 février 2010

Document n°9 : Le tribunal des armées de Paris : Rôle – Intervention du Magistrat-colonel Jeanine STERN – procureur de la République près le tribunal aux armées de Paris (colloque des 27 et 28 mars 2001)

Document n°10 : Etude d'impact sur le projet de loi relatif à la répartition du contentieux et à l'allégement de certaines procédures juridictionnelles (mars 2010) source : Ministère de la Justice et des Libertés ; extrait : Cas particulier de la Justice Militaire

Document n°11 : Avant-projet de loi du Ministère de la Défense ; extrait : Exposé des motifs (fin 2009)

Document n°12 : Article : « Justice militaire mode d'emploi » – Armées d'aujourd'hui n°349 – avril 2010 – Focus Défense

Document n° 13 : Une spécificité militaire « *L'avis du Ministre au Procureur* » par le Général de Division Aérienne Louis CHAMPIOT (Colloque à l'École Militaire des 27 et 28 mars 2001)

Document n° 14 : « *Le tribunal aux armées de Paris dépose les armes* » - article du jeudi 10 juin 2010 extrait du journal 20 minutes

## **DEUXIÈME ÉPREUVE D'ADMISSION : EPREUVE ORALE DE LANGUE OBLIGATOIRE COMPORTANT LE COMPTE RENDU D'UN TEXTE, SUIVI D'UNE CONVERSATION**

- **Exemples de textes donnés aux concours session 2009 :**

### - **ANGLAIS**

From The Times  
October 5, 2009

#### **Is it all over between Britain and Europe?**

**The forced Yes vote in Ireland makes it respectable to ask whether the benefits outweigh the sacrifices of staying in the EU**

William Rees-Mogg

The Irish volte-face on the Lisbon treaty is a significant though melancholy event. It is sad because it represents another national surrender to Brussels. If the European Union fails to get the result it wants, it asks a second time and applies some extra pressure. The Irish were sandbagged by the fear that they would become a second Iceland, a financial disaster area.

Britain has not even had a first referendum, as a result of an elaborate European conspiracy. This conspiracy has changed the political question about Europe more than most politicians have yet realised. It has made the "better off out" policy a respectable part of political debate.

It has been a pan-European conspiracy involving the Prime Minister, Gordon Brown, the former Prime Minister, Tony Blair, Lord Mandelson, the German Chancellor, Angela Merkel, and the President of France, Nicolas Sarkozy. These people share responsibility for the drafting, re-drafting and re-naming of the treaty. They worked together to prevent Britain having the promised referendum, knowing that the British would vote "No".

There is a fundamental difference in the constitutional history of the United Kingdom and the history of the great continental powers. France has a Bonapartist tradition and Germany has a Bismarckian one. The Anglo-Saxon tradition is that of liberal democracy, hammered out in the United Kingdom after 1688 and the United States after 1776. The German philosopher is Hegel; the English is Locke.

The British understand the American constitution, but we do not understand well the European constitutions. Nor do the Europeans understand the Anglo-Saxon concepts of liberal democracy. The European Union does not pretend to have a liberal constitution; perhaps the Lisbon treaty can best be described as an authoritarian federal bureaucracy, seeking almost unlimited powers.

Ten years ago, when the Blair administration was already in power, it might have been possible to have a genuine negotiation to draft a constitutional treaty for Europe that would seek to reconcile the two traditions... What emerged was a federalist constitution on the Franco-German model. It was always inevitable that such a constitution would be rejected by British voters.

## **Silvio Berlusconi faces fight for career as top Italian court strips PM of immunity**

Silvio Berlusconi was fighting for his political survival last night after he was stripped of his immunity from prosecution. The dramatic ruling will reopen several criminal trials against the Italian Prime Minister and could lead to the collapse of his government.

After two days of tense anticipation, the 15 judges of the Constitutional Court finally emerged to deliver a damning decision that will thrust the billionaire into a series of trials for fraud, corruption, tax evasion and bribery. The court's ruling on constitutional issues is final and there can be no appeal.

The judgment follows months of lurid allegations against Mr Berlusconi, including detailed claims that he slept with a prostitute and promised showgirls who attended his parties positions in the European Parliament...

The Opposition called on Mr Berlusconi to step down as Prime Minister but, speaking in front of his palace in Rome last night, he vowed to carry on. "The Constitutional Court is a political organ. The trials against me are a farce. Viva Italia and Viva Berlusconi!" he said with a clenched fist. He added that the court, the head of state and the media all favoured the Left...

The 15 judges returned a majority decision, rejecting the legislation because it violated the Italian constitution on two grounds: first, it had not been subject to the greater scrutiny of constitutional procedures; second, it violated the principle that every Italian must be equal before the law.

Mr Berlusconi's legal team had argued an Animal Farm defence, claiming that his unique duties as Prime Minister meant that he was "first above equals". They argued that the law was necessary to prevent lawsuits distracting the most senior officials in the country from their electoral duty.

The 73-year-old has been dogged by legal challenges. He has been brought to court on charges of corruption, bribery, false accounting and illegal party financing but has always either been acquitted or won on appeal. In many cases time simply ran out under Italy's statute of limitations.

From *The Times*

October 8, 2009

## **'I questioned things at Guantánamo from day one'**

Six months into his stint as a guard at Guantánamo, Terry Holdbrooks converted to Islam. What made him do it, asks Safraz Manzoor

Terry Holdbrooks arrived at Guantánamo detention camp in the summer of 2003 as a godless 19-year-old with a love of drinking, hard rock music and tattoos. By the time he left Cuba the following year, he had alienated his army colleagues, won the respect of the detainees and, most astonishingly, converted to Islam in a midnight ceremony in the presence of one of the detainees, who had become his mentor.

When I meet Holdbrooks, now 26 and named Mustafa Abdullah, he is wearing a black Muslim cap, a thick beard and long-sleeved traditional robes that almost obscure the tattoo on his right arm that reads "by demons be driven".

Holdbrooks grew up in Arizona, the only son of junkie parents who split up when he was seven years old. He was raised by his ex-hippie grandparents. Tired of being poor, determined not to follow in his parents' footsteps and keen to see the world, Holdbrooks signed up for the military. He was stationed with the 253rd Military Police Company, mostly doing administrative support work, when he was told he was to be deployed to Guantánamo.

Holdbrooks' duties at Guantánamo including cleaning, collecting rubbish, walking up and down the block to ensure detainees weren't passing anything between cells and ferrying them to and from interrogations. There were plenty of opportunities for communication. Holdbrooks's friendliness towards the detainees – they called him "the nice guard" – earned him unwelcome attention from his fellow guards.

On 29 December 2003, in the presence of Errachidi, he repeated the shahada, the statement of faith that is the sole requirement for converting to Islam: "There is no God but God and Muhammad is his prophet". The Guantánamo guard was now a Muslim.

Why had this hard-living Arizona boy embraced Islam? The question needles me throughout our conversation. It is only when, towards the end, Holdbrooks reveals that his favourite words are "structure", "order" and "discipline" that the pieces fall into place. Holdbrooks's life had been a search for order: the regimentation of army life had appeared to offer structure, and when it let him down, he turned to religion.

*The Guardian*, Wednesday 7 October 200

# State steals authority from adults

**Jenni Russell**

**An official power grab is creating a British society that has no control over its children**

It was never in any election manifesto, and yet it will be one of this British government's most disastrous legacies. The transformation of the relationship between adults and children into one of caution, suspicion, confusion and fear will outlast many other Labour reforms. Without open political debate, we have moved from the assumption that all adults have a role in socialising children, towards a world in which contact with children is increasingly regulated by officials and the state. It is a kind of collective madness, in which the boundaries of what we are allowed to do shift too fast and too secretly for us to keep up.

Last week a dinner lady at a village primary school was sacked for telling a child's parents that she was sorry their daughter had been attacked in the playground at school. Carol Hill had found seven-year-old Chloe David tied up by her wrists and ankles, surrounded by four boys, having been whipped with a skipping rope across her legs. Hill had rescued the child and taken the boys to the headteacher.

That evening she bumped into the parents, who were friends of hers, and offered her sympathy. It instantly became clear that the parents had not been told what had happened by the school. Their daughter had come home traumatised, with a note saying only that she had been "hurt in a skipping-rope incident". As soon as the school discovered that Hill had told the parents the truth, she was suspended, and then sacked by the governors for "breaching pupil confidentiality".

This is a new world, in which schools may in effect lie to parents about events affecting their children, and yet where the only offence committed is by a person who unwittingly breaks that official secrecy. It is no longer the proper role of adults to discuss the behaviour of children. It is for the state to define who may speak.

To officialdom, this is perfectly acceptable. What happened in one school isn't an aberration, but evidence of a new philosophy in action. It's one that expects people to act as automatons. The chief executive of the National Association of Headteachers was asked what he thought Hill should have done when she realised Chloe's parents were in the dark. His response? That she should

have refused to comment, and then followed "proper procedures and processes" within the school if she was unhappy with what the family had been told.

You don't have to be an employee to fall foul of the new norms. Parents are being caught out by them too. In London, in July, a mother was banned from her five-year-old's classroom for politely asking another child to stop hitting her son. Repeated requests to the school to do something had had no effect. The mother had broken the unwritten rule that says that no unauthorised adult - not even a parent - can reprimand a child.

In Tyne and Wear the same month, a mother who asked a group of bullies to stop attacking her young daughter was arrested in front of her children and held in a cell for five hours after the bullies retaliated by falsely claiming that it was she who had attacked them. Once again, the adult was punished for attempting to uphold the rules of civilised behaviour. Nothing in the system supported her. Talking to the children had made her a legitimate object of suspicion.

This removal of authority from adults, and its gradual replacement by state-sanctioned interventions, infantilises grown-ups, who lose one of the roles that societies have always expected them to fulfil. It makes them timid, and demeans them in the eyes of their children, who see that they are powerless in the face of injustice. And by suggesting that adults may not approach, discuss or reprimand a child, it undermines the notion of a community, and the importance of social pressure and shame.

Exchanging these traditional bonds and constraints for sanctions imposed by schools, courts and police is not only wrong-headed, it is doomed to failure. The state can't enforce order everywhere and at all times, nor should we want it to. Last month's inquest into the deaths of a disabled teenager and her mother, who burned themselves to death after years of bullying by a mob of children, showed how powerless communities now are in the face of monstrous behaviour. The children jeered that they could do what they wanted. They were right. And the longer we continue on this deluded path, the more divided and out of control our society will be.

4

## Editorials

On the internet

# It is enough that Obama has given us hope for the future

To think the US President is an undeserving Nobel winner misses the point

No one seemed to be expecting Barack Obama to win the Nobel Peace Prize, despite the fact that the bookies were giving odds of seven to one, the same as they had on Morgan Tsvangirai, who was widely touted as the favourite. But perhaps more surprising is the degree of disapproval with which many have greeted the news.

Critics have said that the award is premature and complained that the new US President has so far done nothing more than make a few inspirational speeches. The prize, they say, should not be for effort but for results. Some have even said that he has merely got the award just for not being George W Bush. The Nobel decision-makers will look pretty foolish, they complain, if before he picks up the prize in December, Obama decides to send another 40,000 US troops to Afghanistan.

Such a response is misguided. His nomination for the prize may have been submitted less than two weeks after he took office in February. But in the time between then and the announcement yesterday Barack Obama has wrought a sea change in the international political climate.

Not being George Bush was a good start. For Bush represented an arrogant, belligerent, unilateralist style of American foreign policy which served the world ill. Obama arrived with a heart for peace and an openness of mind to other nations which was in itself a huge transformation. He may see no alternative to fighting the war against al-Qa'ida in Afghanistan but everywhere else he has reasserted the importance of the United Nations and of multilateral diplomacy. He replaced military threats with dialogue with Iran and North Korea. He has begun talks with Russia over nuclear disarmament.

He has prioritised peace in the Middle East. He has reached out a hand of friendship to the Muslim world. He has thrown Washington's recalcitrant attitude to global warming into reverse. All change begins with a change of mind by one individual and Obama has been that person.

The world now expects an awful lot more from him. The Nobel award is a recognition of that too. It is just not true that in the past the prize was awarded only where work for peace had reaped concrete proofs. Many times it has been given as an encouragement to see the effort through. In 1976, the award to the Peace

Women was intended to send a signal to the two battling communities in Northern Ireland. In 1991, Aung San Suu Kyi was already in jail when she won the prize in a well thought-out gesture of support for democracy in Burma. In 1994 the Nobel committee hoped to maintain the momentum to peace in the Middle East by handing the prize to Yasser Arafat, Shimon Peres and Yitzhak Rabin. The prize tries to enhance the future as well as celebrate past achievements.

In his will, the founder Alfred Nobel said that the prize should go "to the person who shall have done the most, or the best, work for fraternity between the nations and the abolition or reduction of standing armies and the formation and spreading of peace congresses". It is hard to think of anyone of whom that is truer last year than Barack Obama.

The prize may make life difficult for him domestically, giving his right-wing critics another stick with which to beat him over healthcare. But to the rest of the world the US President is an inspiration. *The Audacity of Hope*, he called one of his books. Rarely has a single individual in recent times given so much of the world cause to dare to anticipate that a better world can yet be made.

FI 71 FIOI

## SESSION 2010 :

Independent.co.uk

# Tom Sutcliffe: Should I be bribed to stay healthy?

Social Studies: Anyone who requires an incentive to persuade them not to eat themselves to death is, by definition, not sufficiently committed to changing their health behaviours

*Tuesday, 28 September 2010*

It has the feel of a classroom exercise from a moral philosophy primer. Should grossly unhealthy people be offered a financial incentive to mend their ways – if that proves less expensive to the state in the long-run than their continued ill health? The National Institute for Health and Clinical Excellence's citizens' council thinks that they should, and so the idea has now been floated so that the wider public can comment.

Some, no doubt, will approach the matter in the same pragmatic spirit as the council, arguing that the end justifies the means. Others will probably say – as John Humphrys did in an animated interview with NICE's chairman, Sir Michael Rawlins, on yesterday's Today programme – that "bribing" the feckless to reduce the burden they impose on the feckful may be going about things in the wrong way. Would this not look very much like a reward for self-indulgence rather than a form of treatment?

Today's discussion of the issue was slightly fogged by their illustration – the case of an overweight woman who'd had her gym membership subsidised by the NHS. That was straightforward, surely. Giving them money or supermarket vouchers, on the other hand, would be a very different matter.

The citizens' council acknowledged as much by adding conditions to their suggestion. Incentives should never be exchangeable for tobacco or alcohol, they've specified, (or, one would have thought, pork pies or Krispy Kreme donuts either).

That was a bit of a no-brainer really, even if the ingenuity of the self-destructive suggests that it would take about five minutes for a secondary black market in NHS reward vouchers to be set up. But their other conditions only took you deeper into the problems of the scheme.

One insisted that such incentives would only be offered to "people who are committed to changing their health behaviours" while another cautioned that "cash incentives should only be offered as a last resort". I would have thought that anyone who requires a cash incentive to persuade them not to eat themselves to death is, by definition, not sufficiently committed to changing their health behaviours. More dangerously – for those who want to maintain this as a purely clinical affair, unsullied by questions of personal culpability – the belief that an incentive will work at all exposes the fact that the problem is a matter of individual choice, not a helpless subjection to genes or metabolism. And once you've made that link it's not inconceivable that someone else will eventually come along and say perhaps the wilfully obese should be paying the NHS for their treatment rather than the other way round.

As a taxpayer I might vote for the proposal – as a short cut to lower costs. But if I was grossly overweight I'd be a bit wary about signing up to a scheme which takes it as read that I have a choice about it.

# Swiss women outnumber men in government

Parliament's election of Simonetta Sommaruga to the federal council puts country at the forefront of sexual equality in politics

Lizzy Davies guardian.co.uk, Wednesday 22 September 2010 15

A historic vote in the Swiss parliament today has formed an executive consisting of more female ministers than male, propelling the country to the forefront of sexual equality in politics just four decades after it granted women the vote.

The election of Simonetta Sommaruga, of the Social Democratic party, to the seven-member Swiss federal council means there are now four women and three men at the helm of the country's political system. Accepting her new role in French, Italian and German, Sommaruga said the government should work hard to further the rights of minorities.

"The majority must take into account all minorities, whether they be cultural, linguistic, religious, political or of any other kind," she said. MPs, who had been engaged in the four-round vote since the early hours, applauded.

In a country which only gave women the vote in national elections in 1971 – and in which one canton blocked them from local votes until 1990 – the creation of the first female-dominated federal council has been greeted as a symbolic leap forward.

"I think it's wonderful," Anders Johnsson, secretary general of the Geneva-based Inter-Parliamentary Union (IPU), told the Associated Press. "When it comes to the executive, most countries drag their feet."

Before the vote, Social Democrats chairman Christian Levrat said a majority women government would be an "essential, decisive step".

The move sees Switzerland join Finland as a country with a female-majority government. Of the 20 ministers in the Finnish cabinet, 11 are women, including the prime minister, Mari Kiviniemi. Finland's president, Tarja Halonen, is also a woman. Countries such as Spain and Norway also have strong female representation in senior government positions.

In the multiparty Swiss cabinet, 50-year-old Sommaruga will join the federal council president and economics minister, Doris Leuthard, the foreign minister, Micheline Calmy-Rey and the justice minister, Eveline Widmer-Schlumpf, along with their three male counterparts.

Sommaruga's election was prompted by the resignation of the transport minister Moritz Leuenberger. A second vote to replace another male minister will get underway later.

Observers say that Switzerland's rapid propulsion of women to top jobs in politics has been caused at least in part by its commitment to grassroots activism and to flexible working hours. Even some of the most powerful MPs work part-time, meaning that women with families can more easily hold elected office.

However, many said the vision of sexual equality in the executive gives a misleading impression of Swiss advances. Women are still outnumbered three to one in parliament, while few have made it to the top of the business world. "Particularly compared with the US and Scandinavia there are far fewer high-level women in business," said Doris Aebi, a recruitment consultant in Zurich.



## America's economy

### **America's recovery will be much slower than that from most recessions; but the government can help a bit**

The Economist - Sept 16th 2010

"WHITHER goest thou, America?" That question, posed by Jack Kerouac on behalf of the Beat generation half a century ago, is the biggest uncertainty hanging over the world economy. And it reflects the foremost worry for American voters, who go to the polls for the congressional mid-term elections on November 2nd with the country's unemployment rate stubbornly stuck at nearly one in ten. They should prepare themselves for a long, hard ride.

The most wrenching recession since the 1930s ended a year ago. But the recovery—none too powerful to begin with—slowed sharply earlier this year. GDP grew by a feeble 1.6% at an annual pace in the second quarter, and seems to have been stuck somewhere similar since. The housing market slumped after temporary tax incentives to buy a home expired. So few private jobs were being created that unemployment looked likelier to rise than fall. Fears grew over the summer that if this deceleration continued, America's economy would slip back into recession.

Fortunately, those worries now seem exaggerated. Part of the weakness of second-quarter GDP was probably because of a temporary surge in imports from China. The latest statistics, from reasonably good retail sales in August to falling claims for unemployment benefits, point to an economy that, though still weak, is not slumping further. And history suggests that although nascent recoveries often wobble for a quarter or two, they rarely relapse into recession. For now, it is most likely that America's economy will crawl along with growth at perhaps 2.5%: above stall speed, but far too slow to make much difference to the jobless rate.

Why, given that America usually rebounds from recession, are the prospects so bleak? Because most past recessions have been caused by tight monetary policy. When policy is loosened, demand rebounds. This recession was the result of a financial crisis. Recoveries after financial crises are normally weak and slow as banking systems are repaired and balance-sheets rebuilt. Typically, this period of debt reduction lasts around seven years, which means America would emerge from it in 2014. By some measures, households are reducing their debt burdens unusually fast, but even optimistic seers do not think the process is much more than half over.

America's biggest problem is that its politicians have yet to acknowledge that the economy is in for such a long, slow haul, let alone prepare for the consequences. A few brave officials are beginning to sound warnings that the jobless rate is likely to "stay high". But the political debate is more about assigning blame for the recession than about suggesting imaginative ways to give more oomph to the recovery.

*In fact, most of the growth in government to date has been temporary and unavoidable; the longer-run growth in government is more modest, and reflects the policies of both Mr Obama and his predecessor. And the notion that high joblessness "proves" that stimulus failed is simply wrong. The mechanics of a financial bust suggest that without a fiscal boost the recession would have been much worse.*

## **US college blocks Facebook and Twitter in social experiment**

**Harrisburg University in Pennsylvania initiates 'blackout' of all social networking sites to discover effects of multitasking**

The Guardian - Friday 17 September 2010

Students at Harrisburg University appeared split on the blackout, with some reporting higher levels of concentration in class and others trying to circumvent the short-term ban.

It is perhaps inevitable given the rise of social networking sites such as Facebook and Twitter that the number of places blocking access to them is also growing. Burma, China, Iran, Harrisburg in Pennsylvania, the roll-call goes on and on. Harrisburg in Pennsylvania? Can that be true? Can a town better known for its steel industry and agriculture than for internet censorship really have joined the list? For the past week the private Harrisburg University has instigated what it calls a "blackout" of all social networking sites. It has removed from its central server the channels that pipe social media, cutting off access to Twitter and Facebook, instant messaging services and video chat through Skype.

To be fair to the university, its action cannot be equated to those of the Burmese military junta or the ayatollahs of Iran. This is, after all, a modern science and technology college, opened to students five years ago, that offers specialist courses in use of the internet.

Rather, the idea was to undertake an experiment to find out what impact social media and multitasking were having on college life, its students and faculty alike. It was dreamed up by the university's provost, Eric Darr, who became intrigued when he observed his 16-year-old daughter at home one night. "She had Facebook open on her laptop, was listening to music on iTunes, had apps open on her iPhone and three different conversations going on instant messaging – all simultaneously," he said. "It struck me how overpowering all this was, not in a negative way, and it made me wonder what would happen if all that wasn't there."

On Monday morning the university closed channels to the social networking sites so no access could be gained via the university's central wireless system. The reaction of the 800 or so students ranged from curious to puzzled to outraged.

Darr was in the room when one student moaned that without Facebook on his laptop in class he didn't know what to do. Darr said: "I was standing right there, and said to him there's always the novel idea of paying attention to your professor." Alexis Rivera, an 18-year-old student of internet security, said she had been surprised by the effect of being deprived of her beloved instant messaging and Facebook. "It's a lot better," she said. "I can pay attention much better now."

As it is a laptop university, students have computers open at most lectures. In an average class, Rivera would have AOL, Yahoo, MSN and Skype instant messaging running, with up to seven chats going at the same time. "Normally I'd be chatting to other people in the class about how boring it was," she said. This week, without the distractions, she has found herself taking more notes and following the tutor with greater understanding.

## **CINQUIÈME ÉPREUVE D'ADMISSION : EPREUVE DE MISE EN SITUATION ET D'ENTRETIEN AVEC LE JURY**

**Cette épreuve comporte successivement :**

**Une mise en situation**, d'une durée de trente minutes sans préparation, au cours de laquelle un groupe de candidats analyse un cas concret devant le jury. Les candidats admissibles sont répartis en groupes d'importance égale, comportant au moins trois membres. Le président du jury veille à ce que chaque candidat dispose d'un temps de parole minimum fixé en fonction de la taille du groupe et d'au moins cinq minutes ;

- **Exemples de sujets de mise en situation :**

### **SESSION 2009**

1. Vous êtes directeur de L'URSSAF du département du T... dont le chef lieu est la ville de D....., qui compte 80 000 habitants. Vous êtes à juste titre très sensible aux problèmes posés par l'emploi dissimulé.

Le service du courrier vous transmet une lettre anonyme dont l'expéditeur vous expose, de façon visiblement acrimonieuse, la situation suivante : il possède une maison avec jardin sur l'arrière, dans une rue calme de la ville. Sa propriété est contigüe à celle, en tous points comparable à la sienne, qu'a récemment acquise un couple de nouveaux arrivants, jeunes gens plutôt exubérants dont il ignore la profession, et qui procèdent à des travaux. Ces travaux consistent dans l'édification, contre son jardin, d'une construction peu esthétique qui prolonge la maison. Sur le mur de façade de la maison, a été posé un panneau d'aspect très artisanal relatif à un permis de construire mentionnant qu'il est procédé à un agrandissement. Les travaux se déroulent chaque jour y compris le dimanche, dans une atmosphère de visible camaraderie, et le maître de maison y participe manifestement, en y tenant un rôle moteur. Le signataire se demande si tout cela ne dissimule pas un travail clandestin.

Quelles questions vous posez-vous et quelles réactions ou éventuelles diligences envisagez-vous ?

2. Dans une commune de 500 habitants, un propriétaire agricole a mis à disposition 11 hectares pour les organisateurs d'une Rave party.

Le préfet a reçu les organisateurs et a donné son accord.

Mais plusieurs propriétaires et habitants de la commune sont violemment opposés à cette manifestation. Ils envisagent de creuser des fossés d'accès au terrain et de créer des barrages.

Le conseil municipal, saisi par le maire, a adopté une délibération interdisant cette manifestation qu'ils estiment très dangereuse.

Le maire, très gêné par ces événements, vous demande, en tant que juriste et personne de bon sens, d'analyser, avec lui, la situation et de lui suggérer les solutions à envisager.

3. Une entreprise de restauration et de portage de repas s'est installée à N.... . Elle est florissante et réputée. Elle travaille avec l'ensemble des établissements collectifs et des administrations avec lesquelles elle a passé des marchés et conventions. Elle fournit donc de nombreux repas aux écoles, aux entreprises, à l'hôpital, aux maisons de retraite et assure des portages auprès des personnes âgées.

Les services d'inspection sanitaire sont passés la veille et ont fait divers prélèvements sur les

aliments en stockage, dans les compartiments de conservation, dans les lieux de travail.

Un fax de ces services adressé à l'entreprise annonce que des traces suspectes de salmonelle et de bactéries ont été trouvées sur de nombreux aliments, sans qu'on puisse déterminer plus précisément la nature et l'importance du risque : les analyses plus approfondies sont en cours.

Vous êtes le responsable de la production : les livraisons sont déjà préparées, plusieurs camions sont déjà partis, les portages individuels sont aussi en cours.

Vous n'avez plus le temps d'alerter la direction.

Qu'allez-vous faire ? Comment ?

4. La petite ville de S..... (10 000 habitants) située en zone rurale a décidé d'ouvrir un centre culturel très orienté vers les technologies nouvelles pour offrir, notamment aux jeunes, des supports de communication. Elle a donc aménagé un local en centre ville pour les jeunes et l'a doté des équipements les plus modernes : ordinateurs, internet, avec une ligne ADSL, bibliothèque numérisée, vidéo, atelier de conception graphique par ordinateur, etc. Ce centre est gratuit et très ouvert : les jeunes peuvent ainsi avoir accès aux jeux, aux sites en lignes, au chat, etc. C'est devenu un lieu très fréquenté et très apprécié. De nombreux jeunes se sont formés et ainsi jouent, apprennent, utilisent au maximum toutes les possibilités. Ce centre est animé et piloté par un jeune animateur qui a été embauché par la Mairie. Celui-ci observe cependant que trois adolescents fréquentant assidûment le centre changent de comportement : ils arrivent dès l'ouverture du centre, ne quittent plus leur ordinateur et les sites visités, sites de jeux la plupart du temps, ne parlent plus à leurs copains, n'ont plus d'autre activité. Si on cherche à les interrompre ils deviennent agressifs, ou s'éloignent en refusant le dialogue.

Vous êtes élu de cette petite ville, responsable du secteur social, solidarité et santé. L'animateur vous a fait part de ses observations.

Qu'allez-vous faire ?

5. Un département, peuplé de 80 000 habitants environ, ne comporte qu'une seule ville, le chef-lieu, regroupant à elle seule 40 000 habitants, dont le maire est membre du Gouvernement, et un gros bourg comprenant 3 000 habitants, chef-lieu de l'unique arrondissement. Essentiellement rural, voué à l'élevage aux fins de production de lait et de fromage, ce département a également développé une activité touristique florissante en raison de son environnement naturel qui attire chaque année un très grand nombre de touristes : un beau fleuve qui le traverse ; des gorges splendides qui ont permis le développement de sports nautiques ; des montagnes peu élevées qui assurent à chacun des randonnées à sa portée... A la suite de rumeurs récurrentes de construction d'une centrale nucléaire dans ce département, un journaliste a entrepris des investigations qui ont abouti à un reportage publié dans un journal local le 1er juillet. De sa lecture, il ressort qu'il existe effectivement un projet, bien avancé dans sa conception, de construction d'une centrale nucléaire en pleine campagne, en un lieu d'ores et déjà déterminé, en bordure du fleuve, à proximité d'un site magnifique, abondamment visité chaque année par des milliers de touristes et fréquenté, chaque week-end de l'année, par les habitants. Dès la publication de ce reportage, se crée immédiatement un collectif de lutte contre l'implantation de cette centrale. Malgré la saison estivale, des associations nationales de défense de l'environnement se lancent dans cette lutte, relayée par des élus locaux puis, au niveau national, par certains partis politiques préoccupés de la défense de l'environnement. Simultanément, des journalistes de la presse nationale, écrite, télévisée et parlée s'intéressent à cette affaire...

Le préfet étant parti en vacances d'été au Brésil, le secrétaire général de la préfecture demeure, dans le département, le seul haut fonctionnaire de l'Etat responsable.

Vous êtes directeur de cabinet du maire. Retenu à Paris pendant la semaine, ce dernier vous a, depuis le début des événements, demandé d'en suivre le déroulement de très près et de lui rendre constamment compte de leur évolution.

Comment avez-vous immédiatement traité le développement des rumeurs, puis la publication du reportage ? Quelles actions avez-vous alors envisagé ? Quelles instructions avez-vous donné aux responsables administratifs placés sous votre autorité ? Dans la deuxième phase de cette affaire, quels actes estimez-vous devoir accomplir ?

6. Vous êtes consultant dans une entreprise d'audit, et vous êtes appelé à la suite d'événements récents dramatiques dans une institution.

Dans la maison de retraite de X, un patient âgé de 83 ans vient de décéder à la suite d'une tentative de suicide par défenestration.

Le climat est lourd et une suspicion de diverses personnes de l'encadrement voit le jour, à la suite de notamment de plusieurs lettres anonymes adressées à la direction.

La pratique de maltraitance est évoquée dans certaines de ces lettres. Y sont décrites des scènes de contention des résidents non prescrites par les médecins, une attitude générale d'hostilité, des privations d'aliments, la délivrance de sédatifs hors de toute prescription médicale, le tutoiement et le dénigrement systématique des personnes âgées.

La tutelle ordonne une inspection, le directeur d'établissement et le cadre de santé sont licenciés immédiatement.

Comment procédez-vous ? Quelle décision prenez-vous dans l'urgence et quels conseils pouvez-vous donner après analyse ?

### **SESSION 2010 :**

1. La résidence en copropriété « Villa Thémis » est une réalisation plutôt luxueuse dans la banlieue de la ville de M..., qui compte 300 000 habitants. Elle est entourée d'espaces verts hautement valorisés par le beau temps qui règne souvent dans la région. La zone concernée ayant été aménagée avec une volonté de mixité sociale, la résidence est voisine d'autres immeubles, dans lesquels sont logées des familles éventuellement nombreuses, connaissant de visibles problèmes d'insertion, d'emploi ou de suivi éducatif.

Vous êtes titulaire dans la résidence d'un agréable lot de copropriété consistant en un appartement en rez-de-jardin. Votre culture et votre humanisme vous portent à la compréhension des difficultés d'autrui mais vous pouvez être indisposé par les nuisances et intrusions. Cet état d'esprit est, dans l'ensemble, celui des autres copropriétaires.

Depuis le début de l'été, votre jardin privatif, qui n'est pas clôturé, est l'objet de dégradations, salissures et pollutions diverses manifestement causées par des enfants des immeubles voisins, et vous perdez progressivement patience.

Quelles peuvent être vos réactions, décisions, démarches ou diligences ?

2. Vous êtes maire d'une petite commune en milieu semi-rural. La fille d'un de vos administrés, cadre dans une entreprise privée et citoyen très honorablement connu, se marie dans votre commune dans une semaine, un samedi. Le père de la mariée a en charge l'organisation de la réception qui doit suivre la célébration, par vous, du mariage et a pris depuis longtemps les accords utiles avec vous pour la location de votre salle polyvalente, ainsi qu'un traiteur,

des animateurs et le personnel nécessaire. Le nombre des invités est voisin de deux cents, certains viennent de loin et ont pris des dispositions pour se loger. Tout paraît prêt pour cet événement, qui a un écho certain dans la commune.

Un sinistre survenu aujourd'hui dans la salle (court-circuit électrique et début d'incendie) interdit de l'utiliser jusqu'à nouvel ordre.

Quelles sont vos réflexions, réactions, décisions ou diligences ?

3. Vous exercez une fonction au cabinet du ministre de ... et vous êtes chargé de diriger l'organisation de l'Arbre de Noël du personnel. Vous devez concevoir et mener à bonne fin une manifestation à laquelle assistera le ministre et qui comportera notamment – outre la traditionnelle distribution de jeux et jouets à près de 200 enfants de tout âge – une matinée récréative pour laquelle vous êtes en pourparlers très avancés avec un animateur de télévision connu et qui vous consent des conditions financières avantageuses. Vous disposez d'ailleurs d'un budget calculé au plus juste.

Trois semaines avant la date prévue, regardant une émission de télévision, vous avez la surprise de voir apparaître ledit animateur, qui se livre, certes avec humour, à une charge impitoyable contre le gouvernement (non contre votre ministre), et vous vous posez la question de l'opportunité, à tous égards, de son recrutement.

Exposez vos réflexions et envisagez vos possibles diligences.

4. Un typhon puissant s'est abattu sur la ville de Hong-Kong. Aucun avion ne peut atterrir ou décoller depuis plusieurs jours ; aucune perspective d'évolution de la situation n'apparaît.

Se trouvent ainsi bloqués des voyageurs d'affaires, de nombreux touristes et des étudiants. Ceux-ci, à des titres différents, sont dans une situation matérielle très délicate ; notamment, du fait d'un manque de ressources qui s'accroît.

Vous êtes élève d'une grande école de service public et, dans le cadre de votre formation, il est prévu un stage de 4 semaines à l'étranger que vous effectuez au consulat de France à Hong- Kong.

Le consulat de France se trouve assailli de mails et d'appels téléphoniques ; certaines personnes veulent être reçues immédiatement. Une grande nervosité se fait jour.

Des consulats d'autres pays ont également à faire face.

Le Quai d'Orsay et l'ambassadeur de France à Pékin ont souhaité être informés des problèmes concrets qui se posent.

Le consul vous demande de lui proposer très rapidement toutes les mesures envisageables pour calmer le jeu

5. La loi fait obligation d'employer 6 % de personnel relevant du statut de travailleur handicapé.

Une entreprise de menuiserie, fabriquant du mobilier de qualité, vient d'embaucher un ouvrier pour l'atelier : celui ci est reconnu travailleur handicapé et a des difficultés à se mouvoir.

La contremaître a bien expliqué la nature de ses difficultés et a demandé dans la mesure du possible une certaine solidarité à l'atelier pour accompagner et accueillir ce nouveau compagnon.

Ses compétences professionnelles sont vite reconnues : maniement de la machine, habileté, connaissance des essences, qualité de sa production, amabilité, ponctualité.

Cependant après quelques semaines de travail, pour tenir compte de ses difficultés particulières, il est dégagé des activités de manutention et de portage : c'est un autre collègue, ouvrier qualifié et ancien dans l'entreprise, plus âgé et proche de la retraite qui se voit chargé de ce supplément de manutention.

Il se sent contraint d'exécuter ce travail, évoque un mal de dos récurrent, de la fatigue, son âge.

Il devient aigri, mécontent, se plaint sans arrêt aux uns et aux autres en créant une atmosphère pénible et difficile. Il n'accepte pas de se voir surcharger de cette part de travail peut gratifiante. Il adopte un comportement de reproches et profère même des propos injurieux vis à vis de ce collègue.

Vous êtes un de ces collègues, vous le connaissez bien.

Que faites-vous ?

**A l'issue de la mise en situation, Entretien avec le jury :** L'exposé de culture général ne concerne que les candidats du 1<sup>er</sup> concours. Pour les candidats des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> concours, ils exposent leur(s) parcours professionnel(s)

- **Exemples de sujets de l'entretien :**

#### **SESSION 2009**

1. Comment décrire la famille aujourd'hui ?
2. Comment la France peut-elle gérer son passé colonial ?
3. De l'utilité de la bioéthique dans la société contemporaine.
4. Est-ce juste de condamner « pour l'exemple » ?
5. L'efficacité de la norme pénale.
6. La cellule familiale est-elle encore un point d'ancrage dans le monde contemporain ?
7. La discrimination positive se justifie-t-elle ?
8. La justice peut-elle être égale pour tous ?
9. La liberté de l'information doit-elle avoir des limites ?
10. La présomption d'innocence : fiction ou réalité ?

11. Le juge est-il un serviteur de l'Etat ?
12. Le port de la Burqua appelle-t-il une loi ?
13. Le pouvoir se conçoit-il sans responsabilité de son détenteur ?
14. Les français virent-ils au vert ?
15. Pensez-vous que l'exécution réelle des peines soit de nature à dissuader des criminels potentiels ?
16. Qu'évoque pour vous le mot « éthique » ?

**SESSION 2010 :**

1. A-t-on besoin de maîtres à penser ?
2. Comment concevoir une "justice de proximité" ?
3. Comment trouver aujourd'hui le bien être au travail ?
4. Dans quelle mesure la question prioritaire de constitutionnalité marque-t-elle un progrès dans l'évolution de notre droit ?
5. Existe-t-il des points sur lesquels les Français peuvent être unanimes ?
6. Inflation législative contemporaine et insécurité juridique.
7. L'homme, l'environnement et l'urbanisme.
8. L'idéologie favorise-t-elle l'épanouissement des libertés individuelles ?
9. L'insécurité, un sentiment ou une réalité ?
10. La bombe atomique a-t-elle changé la conduite de la guerre ?
11. La place du sport dans la France d'aujourd'hui.